

SEIZIEME RESOLUTION

(Nomination des Administrateurs)

L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, comme membres du Conseil d'Administration pour une durée de 3 ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les personnes qui ont présenté leur candidature aux fonctions d'Administrateur au cours de la présente Assemblée et qui ont transmis ce jour les renseignements prescrits par l'article R 225-83, 5° du Code de commerce, savoir :

- La société **G.S.T. INVESTISSEMENTS (G.S.T.I.)**, société anonyme au capital de 56.100.000 Euros, dont le siège social est 37 rue des Mathurins à PARIS 8ème, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 349 189 860,

Représentée par **Monsieur Georges TRAMIER**, né le 02/06/1955 à FEZ (Maroc), domicilié 331 route des Courses – 84300 CAVAILLON, de nationalité française, -

- La société **KELLY**, société par actions simplifiée au capital de 122.000 Euros, dont le siège social est Chemin Saint Lambert – Actiparc II bât. E – 13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 067 800 946, -

Représentée par **Madame Marion TRAMIER**, née le 25/03/1986 à Aix-en-Provence (13100), domiciliée professionnellement 331 route des Courses – 84300 CAVAILLON, de nationalité française,

- La société **NINA**, société par actions simplifiée au capital de 5.000.000 Euros, dont le siège est 331 route des Courses – 84300 CAVAILLON, immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le numéro 799 149 752,

Représentée par **Monsieur Joseph ASSELIN**, né le 27/12/1973 à Paris 15ème, domicilié professionnellement 331 route des Courses – 84300 CAVAILLON, de nationalité française.

- **Monsieur Mathieu ROTURIER**, né le 26 novembre 1977 à Nantes (44000), demeurant 1 avenue Pierre Grenier – 92100 BOULOGNE.
- **Monsieur Jean-Pierre ROTURIER**, né le 27 mars 1950 à Luçon (85400), demeurant 431 route de Creil – 60170 GOUVIEUX, de nationalité française.
- Et en qualité d'administrateur indépendant,

Jean Pierre Roturier -

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

(Convocation du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale, constatant la présence des membres du Conseil d'Administration, décide de convoquer le Conseil à l'issue de la présente Assemblée, au siège social, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du Président du Conseil d'Administration,
- Mode d'organisation de la direction générale,
- Rémunération du Président-Directeur Général,
- Pouvoirs pour les formalités à accomplir.